

Compte-Rendu  
CONSEIL DE QUARTIER DE RIVE GAUCHE  
Jeudi 21 Mars 2019 - 18h  
Hôtel de Ville

**COLLEGE HABITANTS :**

**Présents :** Jean-Claude BINELLO, Gilberte BLANC, Régine CHAUVET, Jean-Pierre FILHOL, Pierre GALLI, André NOYER, Monique RIERA, Patrick TOURREL, Dominique VANDECASSEEE

**Excusés :** Loic DI MARCO, Liliane GALLAND, Michel MENU,

**Absents :** Mireille ARDOIS, Jean-Luc BOUREE, Marie CERAOLO,

**COLLEGE PERSONNALITES :**

**Présents :** Roseline BRUNETTI - Conseillère Municipale - Elue Référente au Conseil de Quartier, Chantal VILLANUEVA - Adjointe au Maire, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE - Conseillère Municipale, Ginette PERROT - Représentante Conseil des Sages

**Excusés :**

**Absents :** Patricia ARENT - Conseillère Municipale,

**COLLEGE ASSOCIATIONS INSTITUTIONS ENTREPRISES :**

**Présents :**

**Excusés :**

**Absents :**

**INVITE :**

**Présents :** Pascale BOUILLEVAUX - Adjointe au Maire, Sandra MORANA - Service Démocratie Citoyenne, Christelle PERRETTE - Directrice du CCAS

**Excusés :** Robert CRAUSTE - M. Le Maire, Pierre JAUMAIN - Directeur de Cabinet,

**Secrétaire de Séance :** Sandra MORANA

*Des informations obtenues depuis le conseil et lors de la rédaction de ce compte-rendu vous sont communiquées en italique dans le texte.*

**Ordre du Jour :**

1. Présentation des actions et des perspectives du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
2. Présentation de la démarche avec l'Université de Nîmes
3. Budget Participatif
4. Point sur les dossiers en cours
5. Questions diverses

Appel des membres – excuse des absents – par le Président,

Le Président lit l'ordre du jour et fait un retour sur le compte rendu précédent : Approuvé à l'unanimité.

## **Examen de l'ordre du jour :**

### **1. Présentation des actions et des perspectives du C.C.A.S.**

Le C.C.A.S. est organisé sous forme d'établissement public, et sa gestion est assurée par un Conseil d'Administration, présidé par le maire. Le C.C.A.S. participe au versement de prestations légales : placement des personnes âgées ou handicapées, prise en charge de l'aide-ménagère, allocation personnalisée d'autonomie, etc..., c'est ce qu'on appelle l'aide sociale légale. Il peut prendre en charge une aide sociale facultative : prise en charge des frais de cantine, des classes « découverte », impayés d'électricité, eau...ainsi que l'action sociale, matières pour lesquelles il dispose d'une grande liberté d'intervention et pour lesquelles il met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus.

Le C.C.A.S. est un établissement public à caractère administratif. A ce titre, il dispose d'une personnalité juridique de droit public qui lui permet d'agir en justice en nom propre, et à une existence administrative et financière distincte de la commune. Il est géré par un conseil d'administration qui détermine les orientations et les priorités de la politique sociale.

Le C.C.A.S. anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales et facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

La particularité du C.C.A.S. du Grau du Roi réside dans le fait que la commune lui a délégué ses compétences sociales liées à la fonction de représentation de l'Etat : la gestion des garderies, crèches, centres de loisirs, accueils de loisirs périscolaires, EHPAD, logement. Il est aussi chargé de l'animation des activités sociales de la commune.

Les champs d'intervention sont :

#### **AIDES LEGALES :**

Le C.C.A.S. participe à l'instruction des dossiers de demande d'aide sociale. Par voie de convention avec les autorités compétentes (Conseil Départemental, CAF, CPAM), le C.C.A.S assure uniquement l'instruction administrative : soit un rôle d'accueil des demandeurs, d'aide au remplissage des dossiers, de compilation et de validation des pièces justificatives, de transmission à l'autorité chargée de statuer sur la demande.

Le C.C.A.S. domicilie, sous conditions d'éligibilité, les personnes sans résidence stable qui se présentent à lui dans le cadre de l'accès aux prestations sociales. Il en va de même pour l'obtention de l'aide juridique. Il réalise également annuellement une analyse des besoins sociaux de la population sur le territoire communal et tient à jour un fichier des bénéficiaires de l'aide sociale légale et facultative.

#### AIDES EXTRA LEGALES :

Bons de chauffage et colis de l'an nouveau pour les plus de 70 ans, aides à la cantine, aux obsèques, aide alimentaire (Epicerie solidaire), goûter des enfants des écoles.

#### AUTRES ACTIVITES :

Lutte contre les exclusions, Prévention et animation pour les personnes âgées, gestion d'établissement d'hébergement pour personnes âgées, soutien au logement et à l'hébergement, petite enfance, enfance/jeunesse, soutien aux personnes en situation de handicap, prévention santé en direction de l'ensemble de la population.

Le C.C.A.S. gère les multi accueils « Les Pequelets et Les Moussaillons », le Réseau Parents Assistants Maternels (RPAM), les Accueils de Loisirs sans hébergement primaire et maternel, les accueils périscolaires des trois écoles, le réseau de transport scolaires, la cabane ALSH ados, l'accueil pour les jeunes de 16 à 25 ans La StART (Structure d'Accompagnement et de Relai pour Tous), le Service d'Action Sociale, l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.), le service de portage de repas à domicile, le service de transport individuel des personnes âgées, l'épicerie solidaire, le service d'aide alimentaire d'urgence, le service d'animation sociale, et le réseau Monalisa (Mobilisation Nationale contre l'Isolement des Aînés).

#### Questions des conseillers :

Quels sont les critères pour avoir accès au chèque pour l'eau ?

Ils sont identiques que ceux pour le bon chauffage. Avoir 65 ans, résider sur la commune et être non imposable.

Comment communiquez-vous vos missions ?

En faisant les deux précédents conseils de quartier, le CCAS s'est rendu compte d'un manque d'information de la population sur les missions du CCAS. Un flyer des affaires sociales et de l'éducation enfance jeunesse est en cours de réalisation. Les questions de moyens de communication et de diffusion sont en cours d'étude.

## **2. Présentation de la démarche avec l'Université de Nîmes**

Les Master 1 Design Innovation Société de l'Université de Nîmes réalisent une étude sur la participation citoyenne sur la commune.

Ils seront ainsi amenés à rencontrer les habitants et proposeront un certain nombre d'ateliers et de test.

## Qu'est-ce que le design social ?

Le design social est une discipline de conception de projet qui a pour préoccupation l'amélioration de l'habitabilité du monde. Grâce au contact avec l'habitant (par des entretiens, des immersions dans son quotidien et/ou par des ateliers de co-conception) et à travers un travail de recherche qui emprunte la démarche d'autres disciplines des sciences sociales (analyse, veille, enquêtes qualitatives et quantitatives, observation, etc...), le designer va imaginer et formuler des pistes ou des solutions à une problématique posée.

### Les phases :

Après un travail de recherche sur la problématique de la participation citoyenne au niveau local et national, les étudiants partent en immersion sur la commune à la rencontre des habitants.

Puis s'ensuit une phase de co-conception à travers des ateliers avec les habitants afin de mieux comprendre le point de vue des citoyens et d'imaginer ensemble différentes formes de participation. Une troisième phase consiste à créer des prototypes de projet et de les tester. En fin, le travail fait l'objet d'une exposition lors d'une restitution.

## **3. Budget Participatif**

Concernant les projets du conseil, la priorisation choisie lors du dernier conseil est :

### **1- Aire de jeux sur la plage :** pour compléter le jeu de l'araignée.

Il est proposé au conseil l'installation d'un trampoline à hauteur de 12 000 euros.

### **2- Accès handicapé pour aller à la plage :**

Le chemin tout venant au poste de secours déjà existant, il n'y a pas de possibilité de l'aménager autrement par rapport à l'accès des secours.

### **3- Fleurissement des lampadaires le long de la promenade :**

Le haut des lampadaires ne permet pas l'installation de jardinière pour fleurir la promenade. Ces derniers n'étant pas adaptés pour supporter la charge d'un pot de fleur. Il est proposé au conseil d'envisager pour les autres années l'investissement de jardinière au sol le long de la promenade pour avoir un aménagement équilibré et agréable.

L'aménagement de l'aire de jeux est mis au vote du collège habitant :

Pour : 6 voix

Contre : 3 voix

Le conseil demande la possibilité d'acquérir des bancs avec la somme restante, et de les installer avenue Jean Jaurès.

Cette proposition est actée et va être mise en application à hauteur du prix d'achat unitaire d'un banc.

#### **4. Point sur les dossiers en cours**

##### **REFECTION DU CARREFOUR DU SAMBA ET RUE DE PRIMEVERES :**

Les deux réfections sont liées par une même étude globale, rond-point et rue primevères. Cette réfection sera priorisée en fonction des décisions budgétaires.

##### **RALENTISSEUR A L'ENTREE DU ROND-POINT DE LA CAVDOULE (Avenue du Palais de la Mer) :**

Il n'est plus prévu d'installer des ralentisseurs sur cette avenue par rapport aux inconvénients rencontrés.

##### **AVENUE DE CAMARGUE :**

Un trou sur la chaussée s'est formé devant Le Marlin vers le rond-point des pompiers.

Une étude en cours pour réaliser des travaux sur cette portion de voirie. Il est prévu une reprise complète de la chaussée du rond-point jusqu'à la barrière « inondation » de l'avenue de Camargue après le virage.

Contre les maisons de la plage, il va être fait un trottoir aux normes, et les places de stationnements en épi vont devenir des places de stationnements en parallèle.

La portion du trottoir le long des Floralies dans le virage va être élargie.

##### **Questions des conseillers :**

Les conseillers souhaiteraient un point sur le plan local d'urbanisme au prochain conseil de quartier.

→ Cette demande est notée et fera l'objet d'une demande au service concerné.

## 5. Questions diverses

Serait-il possible de faire des permanences sur le marché centre-ville afin de faire connaître la démarche des conseils de quartiers ? ou sur les trois marchés existants ? cela pourrait créer un lien avec les autres conseils de quartiers.

→ Oui cela est possible. C'est une proposition qui est à mettre en place.

Les conseillers constatent un manque de verdure dans certaines rues du quartier. Ne pourrait-on pas envisager de végétaliser ? il fait de plus en plus chaud.

→ Oui la commune va œuvrer à la végétalisation.

Au passage piéton des bâtiments Los Amigos et des Baronnies, il y a un espace vert où les cirques s'installent, celle-ci démonte les dalles.

→ Ce fait est noté et va être remonté au service de la commune.

Où en est-on de la remise en place des containers de tri au Centre Commercial Le Samba ?

→ Cette interrogation est notée et le service démocratie citoyenne va se renseigner afin de vous apporter une réponse.

Des nids de poule sont présents sur l'avenue de Camargue.

→ Les travaux de réfection ont été réalisés.

La séance est terminée à 20h40.

**M. Jean-Claude BINELLO**  
Président  
Du Conseil de Quartier



**Mme Roseline BRUNETTI**  
Elue Référente  
Vice-Présidente du Conseil de Quartier

